

# SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

\*\*\*\*\*

Présents : Didier Chassain, Michelle Raye, Jérôme Giboin, Brigitte Fayet, Nadine Durand, Jean-Luc Bardot, Valérie Boucheret, Danielle Lisa, Maïder Gager, Davy Maymont.

Absents : Marc Terret, Jean-François Douce, Nadine Paget, Julie Piet (procuration à Valérie Boucheret), Laetitia Ferreira.

*La séance est ouverte sous la présidence de Mr Didier Chassain, Maire*

Approbation du Compte Rendu de la dernière réunion du 03/06/2021 : il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité

## A DEBATTRE

**CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION : CHOIX DE L'ENTREPRISE** : Monsieur le Maire explique que quatre entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence : CCTP/Syntéa, LMTP, SPL63 et COUDERT. Il précise que le maître d'œuvre de SECAE, Monsieur Barrand a analysé les offres qu'il a présenté à la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour à 18 heures. La CAO, à l'unanimité, a entériné le classement du bureau d'études et le présente au conseil municipal. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE** de suivre l'avis de la CAO et donc de choisir l'entreprise CCTP/Syntéa pour un montant de 371 016,86 € HT et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

**ACHAT D'UN ASPIRATEUR DE FEUILLES** : Jérôme Giboin explique que quatre entreprises ont proposé des devis : Ets LAURENT, VACHER, BARDIN et CHASSAIN/BIGAY. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE** de retenir l'entreprise LAURENT pour un montant de 5 436,00 € TTC et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à l'exécution de cette décision.

## CONVENTION DOTATION SOCLE NUMERIQUE : COMPETENCE AU MAIRE.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du plan de « continuité pédagogique - Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires » une convention doit être établie afin de donner compétence au représentant de la collectivité pour la signer. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, AUTORISE Monsieur le Maire, représentant la commune de Mons, à signer la convention.**

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE : La communauté de communes Plaine Limagne a engagé, avec les représentants de la CAF un travail d'élaboration d'une Convention Territoriale Globale (CTG) qui devra à terme remplacer les Contrats Enfance - Jeunesse (CEJ). Pour rappel, la communauté de communes Plaine Limagne a signé une première Convention Territoriale Globale pour deux ans, 2019 et 2020, Convention territoriale globale, de quoi parle-t-on ?

L'action des Caf consiste notamment, à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation sociale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits. C'est pour répondre aux besoins prioritaires des territoires que la Caf souhaite développer ces conventions partenariales.

Les conventions territoriales globales (CTG) sont des conventions de partenariat qui visent à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur un territoire donné. La Caf apporte une expertise reconnue sur ses différents champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques territoriales du département. Ainsi, les CTG s'appuient sur un diagnostic partagé qui facilite la définition des priorités et des moyens à allouer, dans le cadre d'un plan d'actions adapté à **l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou la commune sur une période de 4-5 ans**. Cette démarche prend en compte l'ensemble des problématiques et des ressources locales pour favoriser l'élaboration d'un projet de territoire.

En mobilisant l'ensemble des ressources d'un territoire défini, cette dynamique de projet vise à renforcer les coopérations et à contribuer ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité des interventions. Elle permet également de rationaliser les instances partenariales existantes et de mieux mobiliser les financements.

## Les axes proposés pour la CTG 2021-2024

En fonction du diagnostic du territoire, un plan d'action a été élaboré avec les axes suivants :

- **Axe n°1 : La parentalité**
- **Axe n°2 : Petite enfance**
- **Axe n°3 : Jeunesse**
- **Axe n°4 : La mobilité**
- **Axe n°5 : Cadre de vie**
- **Axe n°6 : Accès aux droits**
- **Axe n°7 : Communication**

Considérant que les communes doivent être signataires de la CTG, sur proposition de Monsieur le Maire, **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, DECIDE :**

- d'autoriser le Maire, à signer la CTG de la Communauté de communes Plaine Limagne,
- dit que cette décision n'engagera pas la commune à proposer des projets.

### RESTAURANT l'Alambic :

- Soirée du 13 juillet : Les restaurateurs qui organisent une soirée dansante aimeraient que les voitures ne circulent pas devant le restaurant. Monsieur le Maire explique qu'il faut établir un arrêté de circulation et d'occupation pour que les gens puissent danser sur la route (domaine public). **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, autorise Monsieur le Maire à prendre cet arrêté.**
- Terrasse + travaux cour de derrière : Valérie Boucheret explique que le produit antidérapant qui doit être passé sur les lames lisses neuves a un temps de séchage d'une semaine, temps pendant lequel il ne faut pas marcher dessus. Le conseil pense qu'il vaudrait mieux faire les travaux en automne où la terrasse devrait être moins utilisée quitte à la reponcer. Monsieur le Maire présente le devis de ponçage de l'entreprise EURL MENUISERIE NOUVELLE de 907.20 € TTC. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE, décide d'attendre janvier 2022 pour faire poser les lames striées.**

Monsieur le Maire rajoute que l'on a reçu la notification de subvention de la part de la Région Auvergne qui s'élève à 50 % du HT, soit 3 618,00 €.

**SECURITE ROUTIERE** : Afin de poursuivre la mise en sécurité et limiter la vitesse dans les traversées de nos villages, Jérôme propose de surélever le carrefour des

quatre routes de Bonnat. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE**, confie à la commission le montage du dossier auprès du Conseil Départemental pour des travaux en 2022.

**FETE PATRONALE** : Si tout va bien, elle aura lieu les 11 et 12 septembre. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE**, le conseil décide d'organiser la retraite aux flambeaux le samedi soir et de retenir l'Eveil Randannais, et d'organiser comme chaque année, l'apéritif le dimanche à la sortie de la messe.

**RPI** : A la rentrée, il devrait compter 100 élèves dont 2/3 à Mons et 1/3 à Beaumont-les-Randan. Monsieur le Maire explique qu'il risque d'y avoir un problème de places à la garderie le matin et que Beaumont réfléchit à créer une garderie le matin à Beaumont. D'autre part, **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE** décide de proposer une aide aux devoirs et recherche un(une) bénévole pour accomplir cette tâche auprès des enfants le soir à la garderie.

**EGLISE** : Maïder, accompagnée par des personnes proches de l'église, ont fait un état des lieux de l'église et ont recensé tous les travaux d'entretien à faire dans et autour de ce bâtiment. Elle présente un document très précis avec photos et commentaires. **APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE**, décide de faire faire aux employés communaux les menus travaux et d'inscrire au Budget 2022, les travaux plus importants en demandant devis et subvention.

## INFORMATIONS

**CHEMINS DE RANDONNEE** : Michelle informe le Conseil que cet été, avec sa commission, elle tracera 3 trois chemins de randonnée, avec à chaque fois un départ de la place du Ronch, dont un reliera la Voie Verte qui passera le long de la rivière ALLIER.

**ANTENNE RELAIS** : Monsieur le Maire explique que l'opérateur FREE MOBILE va installer une antenne sur celle d'Orange à côté du cimetière. Il précise que les opérateurs SFR BOUYGUES en implanteront une prochainement à la « Boutière », lieu situé entre Mons et Saint Priest.

**PANNEAU POCKET** : les flyers et la feuille de chou annonçant cette application sur smartphone ont été distribués. Déjà, 165 personnes l'ont téléchargée sur leur téléphone.

**VOIRIE** : Pont du Chambiou : Le Conseil Départemental va entreprendre la réfection de la maçonnerie du pont, une déviation sera mise en place .

**PLUIH** : Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a fait remonter le dossier à la Communauté de communes Plaine Limagne. Il précise que le Bureau d'Etudes recevra chaque commune le 27 ou le 28 juillet 2021. Il demande à Michelle et à Jérôme de défendre le dossier de la commune lors de cet entretien. Jérôme indique qu'il va écrire aux administrés afin de les informer que leur terrain ne serait peut-être plus constructible en 2022.

**TRANSPORTS SCOLAIRES** : Monsieur le Maire annonce qu'il a envoyé au Conseil Départemental le dossier concernant la demande de modification du trajet de bus.

**Lettres aux parents pour l'inscription et le paiement du transport** : Monsieur le Maire lit les courriers envoyés aux parents pour les informer que la commune prend en charge en totalité le transport des enfants habitant Mons et fréquentant l'école de Beaumont, la moitié des frais de transports des enfants habitant Mons et fréquentant le collège Condorcet de Puy-Guillaume.

**LAVOIR AUX RIGODANCHES** : Les conseillers municipaux félicitent Danielle, Michelle et Brigitte pour leur excellent travail de plantation de fleurs.

**FERMETURE DE LA MAIRIE : CONGES d'ETE** : la mairie sera fermée du 30/07 au 15/08.

**PROCHAINE REUNION** : Jeudi 2 SEPTEMBRE à 19h

*Ont signé les membres présents*